

*présente*

# l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance



# CONNAÎTRE LE CHAMP DE L'ENFANCE EN DANGER POUR MIEUX PRÉVENIR ET TRAITER.

## Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)

L'ODPE est placé sous l'autorité du président du Conseil départemental. Cette instance est un lieu privilégié de ressources qui doit favoriser la collaboration, la concertation et l'articulation entre l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance.

L'ODPE comprend des représentants des services du Département, de l'autorité judiciaire et des autres services de l'État (Préfecture, Éducation nationale, Protection judiciaire de la jeunesse...) ainsi que des représentants de tous services, établissements et associations qui concourent à la protection de l'enfance.

## LES MISSIONS DE L'ODPE

- recueillir, examiner et analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département ;
- informer de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance ;
- suivre la mise en œuvre du schéma départemental de l'enfance et de la famille ;
- formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département ;
- réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département et élaborer un programme pluriannuel pour répondre aux besoins en formation de tous les professionnels de la protection de l'enfance sur le territoire.

Le Conseil des jeunes en protection de l'enfance (CJPE) est rattaché à l'ODPE. Mis en place en mars 2022, il permet à une quarantaine de jeunes de 8 à 21 ans confiés à l'Aide sociale à l'enfance du Département de réfléchir et de soumettre des recommandations pour améliorer la protection de l'enfance.



## CONTACTS

odpe@puy-de-dome.fr – 04 73 42 23 85